

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Spivak de ses questions très détaillées. Je transmettrai ces détails et tenterai d'obtenir une réponse à ces questions.

L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

LA NOMINATION DE M. DONALD JOHNSTON COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL—LA LONGUEUR DE SON MANDAT— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable W. David Angus: Ma question s'adresse au leader du gouvernement. Pourriez-vous commenter des informations de presse diffusées il y a une heure pour annoncer que M. Donald Johnston a réussi à accéder au poste de secrétaire général de l'OCDE, mais à condition qu'il n'entre en fonction que dans 18 mois et, de plus, que son mandat soit raccourci de 18 mois?

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Angus a une longueur d'avance sur moi. Comme je m'occupais d'abord de nos nouveaux sénateurs, j'ai raté ce bulletin d'information. Bien sûr, je vais me renseigner et vous communiquer le résultat de mes démarches.

Le sénateur Angus: Par la même occasion, madame le leader du gouvernement pourrait-elle voir pour nous si le compromis qu'on aurait concocté a eu pour effet de diminuer l'importance de la fonction?

Le sénateur Fairbairn: C'est avec plaisir que je vais me renseigner en votre nom.

DÉPÔT DES RÉPONSES À DES QUESTIONS AU FEUILLETON

LE PROJET SCOTIA SYNUELS—LE MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement) dépose la réponse à la question n° 27 inscrite au *Feuilleton* par le sénateur MacDonald (*Halifax*).

LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA GUERRE DE CORÉE—L'INFORMATION DANS LES ARCHIVES SOVIÉTIQUES SUR LE SORT DES MILITAIRES CANADIENS PORTÉS DISPARUS

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement) dépose la réponse à la question n° 11 inscrite au *Feuilleton* par le sénateur Marshall.

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI SUR LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME

TROISIÈME LECTURE

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-38, concernant la sûreté du transport maritime, soit lu une troisième fois.

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-38, au sujet de la sûreté du transport maritime. Ce projet de loi donne suite,

essentiellement, aux engagements que le Canada a pris en ratifiant la convention signée à Montego Bay en 1982, une initiative que l'Organisation maritime internationale avait présentée par suite de l'affaire *Achille Lauro*.

Mon collègue, le sénateur St. Germain, a raconté l'histoire de cette initiative lors de son intervention, à l'étape de la deuxième lecture, et a fait aussi un commentaire qui m'a semblé très pertinent sur les douze années qui se sont écoulées depuis la signature de la convention et sa ratification par le Canada jusqu'à ce projet de loi.

Ce projet de loi traite des lacunes ou des faiblesses de notre cadre législatif actuel et ne constitue, comme tel, qu'une première étape, une étape importante, cependant.

Honorables sénateurs, je revois encore les fonctionnaires réciter les lois applicables et sortir les graphiques et les diagrammes montrant comment les choses se passeraient quand, au cours des audiences du comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, on leur demandait comment le gouvernement réagirait face à un type donné d'attentat terroriste. Le problème, c'est que, lorsqu'ils ont analysé ce qui s'était réellement passé dans les attentats terroristes, les comités ont constaté que les choses ne s'étaient pas du tout passées comme prévu.

Trop souvent, au gouvernement, on pense régler le problème en adoptant une mesure législative. Une nouvelle mesure législative montre que l'on a fait quelque chose, mais, la plupart du temps, ce n'est qu'une étape du processus et pas nécessairement la plus importante.

Ce que je veux dire ici, c'est que cette mesure législative n'a aucune valeur, à moins que le gouvernement ne l'accompagne de bons systèmes de renseignement et d'exécution et de mécanismes d'intervention efficaces et qu'il ne règle les chevauchements entre les compétences et ne dissipe les incertitudes qui ne manqueront pas de survenir, si jamais il y avait un attentat terroriste sur un navire mouillant dans un port canadien. Je vais revenir là-dessus dans un instant.

Honorables sénateurs, je suis en faveur de cette mesure législative. Le comité sénatorial chargé d'examiner la question du terrorisme a essayé de faire comprendre trois principes fondamentaux. Premièrement, nous devons devancer le terrorisme et les actes de terrorisme au lieu de toujours y réagir. Deuxièmement, nous devons éliminer les chevauchements entre les diverses compétences ainsi que les incertitudes qui existent à l'état endémique dans notre système de gouvernement et qui nuisent à notre capacité de réagir aux actes ou aux menaces d'actes de violence. Troisièmement, nous devons veiller à ce que les outils nécessaires pour réagir aux actes de violence soient disponibles quand nous en avons besoin.

L'un de ces outils, je dis bien un de ces outils, est un cadre législatif moderne et précis. Ce projet de loi va au-devant des choses. Il n'y a pas eu récemment, en ce qui concerne le transport maritime, d'incidents touchant des Canadiens. Cela ne veut pas dire que la menace n'existe pas. Environ 85 p. 100 de tous les passagers à bord des bateaux de croisière qui accostent dans les ports canadiens ou transitent par les eaux canadiennes sont américains. Nous savons tous l'attention non désirée que peuvent attirer les Américains dans ce monde de plus en plus fragmenté et hostile où les États-Unis sont la seule superpuissance qui reste et, bien souvent, la seule police internationale. Nous avons l'obligation de veiller autant à la sécurité de tous les étrangers qui transitent par nos eaux et qui visitent nos ports qu'à celle de nos propres citoyens.